

Améliorer la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire : Le rôle des femmes

18-21 Novembre 2012

Grand-Bassam, Côte d'Ivoire

Rencontre organisée par
la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale
(CAOPA)
et
la Fédération Nationale des Coopératives de Pêches de Côte d'Ivoire (FENACOPECI)

Avec l'appui et la collaboration de
Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE)
Société Suédoise pour la Conservation de la Nature (SSCN)
Pain pour le Monde
Collectif international de soutien aux travailleurs de la pêche (ISCF)
Réseau des journalistes pour une pêche responsable en Afrique de l'Ouest (REJOPRAO)

Rapport
Coalition des Accords de Pêche Equitable (CAPE)



A l'occasion de la journée mondiale de la pêche, organisée à Abidjan le 21 novembre 2012, la CAOPA et la FENACOPECI ont organisé une rencontre préalable de trois jours sur le thème suivant : *Améliorer la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire : Le rôle des femmes*, regroupant des représentantes des femmes travailleuses dans la pêche artisanale en provenance de 16 pays d'Afrique et autres acteurs (FAO, ONG, journalistes...¹).

L'objectif était de faire réunir ces femmes afin qu'elles puissent partager leurs expériences et élaborer des propositions et recommandations pour leurs gouvernements et organisations internationales, et particulièrement la prise en compte de leurs préoccupations par la FAO dans ses Directives internationales pour garantir des pêches artisanales durables.

¹ Voir liste des participants en annexe.

► Avant que les débats ne commencent, le dimanche 18 novembre, ont été organisées des visites de terrain.

La première était le **site d'Aquaculture à Grand Bassam**. Ce site appartient à la FENACOPECI. Il existe depuis 1969 (les installations avaient été construites à ce moment là) et a été repris par les responsables actuels en 2007². Le développement de l'aquaculture en Côte d'Ivoire s'inscrit dans un objectif plus général qui est celui de l'instauration de périodes de repos biologique, afin de subvenir aux besoins en poisson lors de ces périodes d'arrêt de la pêche. Ce site est destiné à la production de poissons de consommation (humaine) mais faute de moyens, il a développé l'aquaculture de poissons exotiques d'aquarium, destinés au marché de l'UE, Etats Unis et Brésil principalement.

Ces poissons sont alimentés de produits végétaux locaux (maïs, épinards et coco mélangés) et non de farines de poissons.

Les bassins sont (théoriquement) alimentés par l'eau des étangs du site (aménagés dans la lagune – là où il y a des crocodiles) par des pompes automatiques. Ces petits étangs créés dans la lagune sont aménagés également pour faire de la pisciculture.

Cependant, faute de moyens, ce site ne fonctionne pas pour la production destinée à la consommation mais les acteurs restent actifs pour le maintenir.



Luc Bedjiro a fait remarquer que la gestion participative n'existe pas en Côte d'Ivoire

Ensuite, les participants ont pu visiter le **site de transformation artisanale d'ABOBO-DOUME** (débarcadère, marché au poisson frais et transformé, aire de transformation artisanale – salage, séchage et fumage).

Les conditions de travail des femmes, qu'il s'agisse des mareyeuses et des transformatrices, sont très pénibles. Il n'y a pas de débarcadère aménagé et les mareyeuses, pour aller chercher le poisson auprès des pêcheurs, ont les pieds sous les eaux.

² Le responsable de l'aquaculture en Côte d'Ivoire est Mr Luc BEDJIRO.

Le site de transformation, qu'il s'agisse du poisson frais, salé-séché ou fumé, est extrêmement précaire et insalubre, ne comprend pas d'infrastructures permettant que le poisson soit traité dans des bonnes conditions sanitaires et hygiéniques et met sérieusement en péril la santé des femmes qui y travaillent (inhalation de fumé, installations à même la terre, pas de chambres froides, etc..).

Echanges avec les femmes sur les sites et réunion au centre culturel où un exposé **sur les enjeux d'hygiène et de qualité des produits transformés de façon artisanale**, par **El Hadj COUME**, de l'**Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR)** a été présenté.

Le poisson étant une denrée périssable, il doit être traité de façon à garantir la protection et la santé du consommateur. Cette situation ne peut se faire sans le respect des règles d'hygiène régissant la production. Ainsi les transformatrices mettront sur le marché un produit beaucoup plus compétitif, sain et sans danger pour les consommateurs, levant ainsi une contrainte liée à la commercialisation. La présentation expose ainsi des recommandations sur : 1) L'hygiène : du personnel, des locaux et du matériel, des produits, du principal additif – le sel, de l'environnement et mesures préventives ; 2) La qualité des produits transformés artisanalement ; 3) Les procédés de transformation et 4) Des conseils généraux d'hygiène, soit ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. Un exemple pratique de projet Pêche intitulé « Mise au point de techniques améliorées de transformation pour une meilleure valorisation des produits halieutiques de l'Union Locale de Yenne Todd » est illustré à la fin de la présentation.



► Le lundi 19 novembre, la rencontre a officiellement été ouverte.

Les discours des officiels, organisateurs et partenaires ont été suivis par des présentations thématiques, destinées à préparer les débats et coordonnés par Mlle **Chahbani Jawhara**, CAOPA.

L'ouverture a débuté par une cérémonie traditionnelle de libation, bénédiction, par le **Roi de Moossou** (Gd-Bassam), puis par des allocutions de bienvenue des officiels (Madame le Préfet de Grand Bassam en l'absence du Maire), des organisateurs (**Michel Ségui**, président FENACOPI et **Abeid Abeid Sid Ahmed**, président de la CAOPA), par la représentante des femmes et membre de la CAOPA (**Kamara Mariétu.O** de Sierra Leone), par un des partenaires de la CAOPA (**Francisco Mari**, Pain pour le monde), par la représentante de la FAO en Côte d'Ivoire, qui est également le point focal genre en Afrique de l'ouest (Mme **Marie Noelle Koyara**), et enfin, par le directeur du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques de Côte d'Ivoire (Mr **Kacou Denis**), qui a affirmé le soutien du ministère vers un mieux être de la pêche artisanale, une cohésion et rassemblement de tous, en saluant le travail de la CAOPA et en lui demandant de renforcer ses liens avec la FENACOPECI avant de déclarer officiellement ouverte les travaux de la conférence des femmes de la CAOPA.

Une vidéoconférence de M. **Olivier de Schutter, Rapporteur des Nations Unies sur le droit à l'Alimentation**, a été projetée concernant le rapport qu'il a remis au secrétariat de Nations Unies sur la pêche et le droit à l'alimentation³.

Son mandat au niveau de l'ONU est de promouvoir le droit à l'alimentation. Son rapport analyse des moyens pour surmonter les obstacles que rencontre le secteur de la pêche artisanale et soumet des propositions et recommandations.

Dans son intervention télévisuelle, il reconnaît que les questions de pêche ont longtemps été ignorées dans leur rapport à la sécurité alimentaire et que la pêche artisanale est comme « l'Invisibilité dans l'invisibilité ». Son rapport est alors destiné à rendre visible les enjeux de la pêche artisanale par rapport à la sécurité alimentaire. Il met ainsi en avant trois paramètres 1) l'exigence de productivité pour faire face à la situation de l'augmentation de la demande au niveau mondial : investir de manière responsable dans cette filière (développement de l'aquaculture), 2) l'exigence de soutenabilité environnementale, aller vers une gestion du secteur de la pêche plus durable et consciente enjeux environnementaux et 3) l'exigence d'équité sociale, soit une gestion des pêches qui réduit la pauvreté rurale et permet de tirer des revenus pour en vivre.

Son diagnostic sur l'état actuel des pêches est relativement alarmant. Premièrement, La situation actuelle n'est pas tenable : la surpêche menace la capacité de la pêche à produire pour satisfaire la demande croissante (pratique destructrices de type chalutage de fond, rejets, changement climatique avec l'acidification des océans qui menace le plancton et les récifs coralliens et donc la capacité du poisson à se renouveler). Ensuite, la mondialisation accrue de la pêche qui se développe grâce à des accords bilatéraux qui garantissent les droits d'accès des industriels aux PED. Or, il souligne que les accords de pêche sont parfois très déséquilibrés avec une faible capacité pour ces pays de contrôler la mise en œuvre de ces accords. Il existe également un manque réel de transparence dans l'utilisation des revenus que les PED perçoivent. La Banque mondiale a ainsi proposé une initiative de transparence pour que les gouvernants soient responsables de l'utilisation des redevances des accords de pêche. Enfin, il souligne certaines menaces qui pèsent sur la pêche artisanale, telles que la concurrence avec la pêche industrielle de masse, les projets de développement qui menacent l'accès aux zones

³ Présenté en octobre 2012. Document des Nations Unies, Assemblée Générale, A/67/268, disponible à l'adresse suivante : http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20121030_fish_fr.pdf.

côtières, la pollution des espaces marins qui pousse les pêcheurs à aller plus loin en mer (coût cher en carburant), le développement de système de droits de pêche (les petits pêcheurs n'en bénéficient pas toujours) et la marginalisation des pêcheurs artisanaux.

En définitive, trois des principales recommandations adressées aux gouvernements sont les suivantes : 1) les accords de pêche doivent faire l'objet d'études d'impacts systématiques quand à la sécurité alimentaire, 2) il faut mieux protéger les pêcheurs artisanaux dans les zones côtières et éviter la mise en concurrence entre acteurs et, 3) il faut encourager une gestion plus participative de la pêche en associant les populations côtières aux décisions.

A la suite de la diffusion de cette vidéo, **Brian O'Riordan** (ICSF), a réagi en soulignant que tout d'abord, il existe bien un projet de la CEDEAO « Afrique sans faim » mais qui ne prend pas en compte la pêche. Ensuite, concernant l'aquaculture, si elle est pratiquée de manière intensive destinée à l'export et basée sur des farines animales, elle peut constituer une menace à la sécurité alimentaire. Par ailleurs, la pisciculture doit être responsable et durable. S'agissant du commerce international, il peut créer une vulnérabilité face à la sécurité alimentaire. Allant dans le sens d'Olivier de Schutter, il a souligné l'importance (en nombre) des accords de pêche et leur manque de transparence qui a souvent encouragé la concurrence inéquitable entre pêche artisanale et industrielle.

Ensuite, le **secrétaire général** de la CAOPA, Mr **Gaoussou Geye** a fait une présentation sur « **Les petits pélagiques : base de la sécurité alimentaire en Afrique de l'ouest** »⁴.

Cette présentation a permis de montrer que, malgré le rôle important que la pêche joue en terme de sécurité alimentaire en Afrique (emploi, alimentation, exportation...), les communautés de pêche artisanale en Afrique sont empruntes de précarité, vulnérabilité, pauvreté et marginalisation.

S'agissant des stocks de poisson, et en particulier de petits pélagiques si importants pour la sécurité alimentaire, ils sont, de manière générale, fortement exploités et certains surexploités (comme la sardinelle et le chinchard). La vulnérabilité des ressources et communautés de pêcheurs est accentuée par la pollution, surtout en débouché des fleuves et l'utilisation des produits chimiques entraîne des pollutions de la zone côtière. Les changements climatiques affectent également les littoraux. L'Afrique est ainsi la seule partie du monde où la disponibilité en poisson par habitant est en régression, alors qu'elle est déjà au niveau le plus bas.

Des moyens de mitigation sont pourtant possibles : 1) Augmenter la contribution du poisson dans l'alimentation, 2) Soutenir l'esprit d'entreprise dans la pêche artisanale et 3) Investir dans la bonne gouvernance (transparence, co-gestion, participation et décentralisation).

Le débat qui a suivi a permis aux femmes de faire part de leurs expériences et de mettre en avant les problèmes sanitaires, d'infrastructures, de manque de matériel et la nécessiter de s'organiser entre elles. Les participants étaient unanimes sur le fait que le site d'Abobo Doume visité la veille était dans un état alarmant. Le secrétaire général de la CAOPA a d'ailleurs insisté sur le fait que l'Etat avait le devoir de mettre en œuvre des conditions de travail décentes pour la pêche et les femmes (mareyeuses/transformatrices).

La CAOPA a compris très tôt les enjeux de la pêche et a ainsi créé des synergies au niveau des organisations professionnelles et encourage les femmes à s'associer.

En réponse à la demande de la représentante du Burkina Faso, le secrétaire général a affirmé que la CAOPA s'intéressait également aux Etats non côtiers.

⁴ Notons qu'à l'origine cette présentation aurait du être faite par Mme Dienaba BEYE de la CSRP mais elle s'est désistée.

Il a enfin insisté sur le rôle des médias et c'est en ce sens que Le réseau de journalistes REJOPRAO a été constitué, pour faire face aux problèmes de communication et d'informations⁵.

Ensuite, **Micheline Dion, vice-présidente de la FENACOPECI et Présidente de la Fédération des Femmes Transformatrices et mareyeuses de la Côte d'Ivoire**, a fait une présentation percutante sur « **Le rôle des femmes de la pêche artisanale dans la sécurité alimentaire et les problèmes rencontrés** ».

Elle a apporté des éclairages et données importantes sur les activités des femmes. En effet, ces dernières opèrent avant les captures (plusieurs rencontres entre les pêcheurs et les mareyeuses pour trouver un protocole d'accord qui est la base du consensus, prenant en compte le financement (nourriture, carburant...) pour assurer le pêcheur de son engagement. En effet, c'est la femme qui finance le pêcheur. Lorsque les pêcheurs sont en mer, les femmes s'activent (préparation de la glace, du bois de chauffe, sacs de sel et autres matériel de travail pour que le traitement commence dès le débarquement). La femme est la première à accueillir le pêcheur à son retour de pêche et les activités post-capture débutent alors. Enfin, par rapport à la vente et l'approvisionnement, elles ont un rôle tridimensionnel : transformation, commercialisations et gestion de la cellule familiale.

Cependant, tous ces efforts déployés par la femme pour assurer la sécurité alimentaire sont insuffisants. Elles rencontrent de nombreuses difficultés. Par exemple, les pertes post captures sont liées au manque d'infrastructures et d'informations (hygiène). L'utilisation du bois de chauffe et la fumée que les fumeuses inhalent sont néfastes pour leur santé. Il y a un fort taux d'analphabétisation parmi ces femmes qui travaillent sans repos dans environnement malsain et insalubre. Il est de plus presque impossible pour elles de gérer la cellule familiale et de suivre leurs enfants.

« Nous ne sommes pas heureuses mais nous nous confortons dans le fait que nous avons en charge la vie de nos enfants, de nos maris, de notre population ».

Tous ces efforts n'ont pas été jusqu'à lors considérés. Ce n'est que maintenant que les regards se tournent vers ces femmes mareyeuses et transformatrices de la pêche artisanale.

Son intervention a été suivie de nombreux témoignages de femmes des divers pays présents allant dans le sens de ses propos, témoignages de soutien et de reconnaissance.

Les doléances présentées vont être véhiculées : il faut que ces problèmes soient résolus.

La dernière présentation a été celle de **Nicole Franz** de la **FAO** sur « **Comment les lignes directrices pour une pêche artisanale durable de la FAO peuvent améliorer la contribution de celle-ci à la sécurité alimentaire ?** »

La FAO est en cours d'élaboration de directives volontaires destinées à la pêche artisanale. Elle a jusqu'à présent élaboré un avant projet à la suite d'un processus de consultations organisées en relation avec toutes les parties prenantes, dans plusieurs PED⁶. L'objectif de ces directives est : 1) d'accroître la contribution des pêches artisanales à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la croissance économique et 2) d'encourager l'autonomisation des communautés des pêches artisanales - hommes et femmes

⁵ Une newsletter sur cette rencontre a d'ailleurs été faite. Voir : <http://www.cape-cffa.org/spip.php?article298>

⁶ Le 'zero draft' est disponible en français :

ftp://ftp.fao.org/FI/DOCUMENT/ssf/SSF_guidelines/ZeroDraftSSFGuidelines_MAY2012_fr.pdf et en anglais : ftp://ftp.fao.org/FI/DOCUMENT/ssf/SSF_guidelines/ZeroDraftSSFGuidelines_MAY2012.pdf

et particulièrement les groupes vulnérables et marginalisés - et leur donner les moyens de participer au processus décisionnel ; bénéficier de leurs droits et d'assumer des responsabilités aux fins de l'utilisation durable des ressources et du développement des moyens d'existence et 3) de fournir des conseils et des recommandations, d'établir des principes et des critères et de fournir des informations pour aider toutes les parties prenantes qui tentent d'améliorer la gouvernance et le développement durable du secteur des pêches artisanales.

Ces directives sont de portée mondiale mais sont axées sur les PED. Elles concernent les pêches de captures dans les eaux marines et continentales et n'adressent pas seulement la production mais tout le secteur post-capture.

Il faut voir ces directives dans le contexte des autres instruments qui existent déjà. De plus, il s'agit d'associer toutes les parties prenantes (gouvernements, les organisations régionales et la société civile), soit un instrument négocié, et non imposé par la FAO, surtout dans la perspective de mise en œuvre : négocier un texte qui sera accepté par toutes les parties.

Le Chapitre 9 est dédié à l'égalité et l'équité entre hommes et femmes, ce qui est un point fondamental car aucun document n'existe à l'heure actuelle sur l'équité hommes-femmes dans la pêche.

Les consultations vont continuer jusqu'au début 2013 pour pouvoir présenter un avant projet révisé en mars 2013 à soumettre en consultation technique en mai 2013 et aboutir à un texte final négocié en juillet 2014 pour le COFI.

Une fois approuvées, chaque pays devra adopter une stratégie pour la mise en œuvre, plateforme de dialogue au niveau national (la FAO sera là pour les assister/ cas par cas en fonction des pays).

Les échanges qui ont eu à la suite de cette présentation ont reflété l'inquiétude quant à la transcription concrète de ces directives une fois adoptée, étant donné qu'elles sont prévues d'être volontaires et non contraignantes. La stratégie de mise en application doit être claire et prédéfinie.

D'autres problématiques ont été abordées tel que le fait que les directives doivent prendre en compte le grand écart qui existe entre les pays du sud et ceux du nord en matière d'infrastructures de base, ainsi que le fait qu'en matière de commercialisation, les femmes sont confrontées à des problèmes d'accès à la commercialisation et cela doit être pris en considération dans les directives. Des préoccupations en termes de prise en compte des questions de santé des pêcheurs ont en outre été exprimées.

A noter que les participant(e)s ont pu pleinement exprimer leurs souhaits vis-à-vis de ces directives lors des ateliers du jour suivant.

Brian O'Riordan a souligné que dans les prochaines étapes du processus de développement, les ONG allaient demander aux autorités étatiques de changer les modalités de la participation de la société civile pour devenir inclusive afin que la société civile puisse envoyer des représentants au COFI pour participer aux discussions avec les Etats (dans les délégations étatiques).

Le président de la CAOPA, Abeid Sid Ahmed a en ce sens appuyé le fait que CAPE et ICSF ont permis à la CAOPA d'être observateurs aux derniers COFI. Il a également remercié la FAO d'avoir accordé de l'intérêt à la pêche artisanale, sachant que le travail n'est pas fini et que chacun doit se tenir prêt pour plaider la cause de la pêche artisanale et défendre les directives auprès des gouvernements.

Cette première journée de débat a été ponctuée par la diffusion d'une **vidéo** sur le travail des femmes dans le secteur de la **pêche à la palourde en Tunisie**.



► Le mardi 20 novembre, dans la poursuite des travaux sur la contribution des femmes à l'amélioration de leur rôle dans le secteur de la pêche artisanale et sa contribution à la sécurité alimentaire, en Afrique, les femmes représentantes de ce secteur ont été divisées en **deux groupes de travail**, afin d'élaborer des propositions de solutions (techniques, politiques) pour améliorer la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire dans les domaines de :

- **L'accès aux ressources** (poisson, bois, terrain en zone côtière, etc.)
- **L'accès aux marchés** (manque de moyen de conservation, hygiène, transport)
- **Les conditions de vie et de travail** (fumée, éducation enfants, soins médicaux, etc.)
- **L'implication des femmes dans les prises de décision**

Le premier groupe s'est intéressé aux deux premiers points : l'accès aux ressources (poisson, bois, terrain en zone côtière, etc.) et l'accès aux marchés (manque de moyen de conservation, hygiène, transport) et le second groupe aux deux autres points : les conditions de vie et de travail (fumée, éducation enfants, soins médicaux, etc.) et l'implication des femmes dans les prises de décision.

A l'issue de discussions où les femmes ont partagé des expériences dans leur propres pays, des propositions générales et communes ont été élaborées.

Des thèmes récurrents ont été abordés, sur le manque d'infrastructures adéquates à tous les stades, sur l'amélioration des conditions de travail, le manque de matériel, etc.

Sur les conditions de vie des femmes, des préoccupations ont été exprimées sur la gestion des foyers familiaux, l'organisation de garderies, l'alphabétisation fonctionnelle, l'éducation des enfants et la médicalisation.

Des mesures de gestion et conservation des ressources (repos biologique, zones protégées, ouverture des embouchures, etc.) ont été proposées.

Les aspects liés aux migrations et aux transports inter-régions/pays ont également été mis en avant : les problèmes de corruption aux postes de contrôle (soit disant sanitaires) sur les routes et la non application des règles de libre circulation de la CEDA, d'où la nécessité de ratifier la convention internationale TIR (et le besoin de créer des corridors).

Un élément fondamental est ressorti des discussions, soit le rapport entre les hommes et les femmes encore trop dominés par les hommes. Les femmes se retrouvent en effet dans une situation de vulnérabilité (financière et capacitaire) pour pouvoir opérer de manière égalitaire sur les marchés. Il a été suggéré qu'un système de financement adapté devrait être mis en place pour assister les femmes actrices de la pêche dans leur activité (crédits, mutuelles, formation à la gestion financière).

Ces propositions sont destinées à être présentés aux gouvernements. Elles vont également être prises en compte par la FAO dans le cadre des 'Directives volontaires pour garantir des pêches artisanales durables', et être intégrées dans la réponse consolidée de la société civile (coordonné par ICSF).

Lors des discours de clôture, le Président de la CAOPA s'est engagé à les diffuser auprès des ONG et Organisations internationales. Le représentant du ministère des ressources animales et halieutiques de Côte d'Ivoire s'est engagé à défendre le résultat des travaux de cette rencontre auprès de son gouvernement.

A la veille de la journée mondiale de la pêche, cette rencontre et ces dialogues entre femmes représentantes du secteur de la pêche artisanale dans les pays d'Afrique, témoigne de l'importance de leur rôle et de la considération qui doit leur être portée.

Deux **présentations** ont été effectuées par ailleurs.

La première par **Philipp Nagel**, membre de 'Coreoperation', une organisation en Allemagne qui assiste les pays avec la vidéo, sur **l'Utilisation de la vidéo dans la communication dans le domaine de la pêche artisanale.**

La seconde par **Joseba Imaz**, chargé de communication du **Forum rural mondial** qui organise l'Année internationale de l'agriculture familiale, déclarée en 2011 par l'ONU, développé par la société civile (360 organisations du monde) en 2014.

L'objectif final de cet événement est d'aboutir à des politiques publiques qui défendent l'agriculture familiale et les pêcheurs artisanaux.

Abeid Sid Ahmed a alors insisté sur le fait que la pêche ne devait pas être noyée dans l'agriculture.

La rencontre a été clôturée par une conférence de presse.



► A l'occasion de la **Journée mondiale de la pêche**, le mercredi 21 novembre, des festivités avaient été organisées au Palais de la culture à Abidjan.

Les participants à la rencontre s'y sont ainsi rendus et ont été accueillis par une fanfare et des femmes travaillant au site d'Abobo-Doume, toutes vêtues du même boubou.

Ils ont pu assister à une parade de pirogues sur la lagune.

Par la suite, les participants, ainsi que les femmes et pêcheurs se sont retrouvés dans l'amphithéâtre où ont eu lieu les discours officiels.

Les intervenants ont tous félicité les femmes et autres participants de cet atelier qui ont produit un travail remarquable, destiné à faire entendre leurs voix auprès des gouvernements.

Michelin Dion a lu la déclaration d'Abidjan qui reprend les principales doléances issues des travaux.

« Nous demandons aux gouvernements, ainsi qu'aux institutions, aux organisations sous-régionales, régionales et multilatérales de nous soutenir pour la solution de nos problèmes suivants :

- 1- Faciliter la libre circulation des produits halieutiques entre les Etats ;
- 2- Réduire et simplifier les formalités de la douane ;
- 3- Créer des infrastructures adéquates ;
- 4- Aménager des sites de débarquement ;
- 5- Financer des femmes transformatrices et micro mareyeuses à des conditions équitables ;
- 6- Impliquer les femmes dans les prises de décisions.

Nous demandons à nos Etats qui ne l'ont pas encore fait ; de ratifier la Convention T.I.R (transport inter routier) pour améliorer la qualité des produits.

S'agissant des Directives Internationales pour une Pêche Artisanale Durable, processus suivi par la FAO, nous recommandons à nos Etats de :

- 1- Participer activement à la concertation technique prévue en février 2013 à la FAO à Rome.
- 2- De prévoir dans la délégation officielle des professionnels du secteur de la pêche artisanale
- 3- Demander à COFI d'établir des modalités spéciales qui permettent la participation des organisations de la société civile dans cette consultation technique
- 4- Demandons à nos Etats de se préparer pour la finalisation de ce document prévu en 2014 afin de s'assurer de sa prise en compte réel des spécificités de la pêche artisanale ».

La cérémonie a été clôturée par la remise des attestations aux participants.



► Le jeudi 22 novembre 2012 a été consacré à la reprise des **discussions sur les directives internationales pour garantir des pêches artisanales durables**, orchestré par ICSF.

Le thème de réflexion était le suivant : « **Les femmes de la pêche artisanale face au commerce régional des produits de la pêche en Afrique de l'Ouest : quelle prise en**

compte pour les directives internationales pour garantir des pêches artisanales durables (DV-PAD) ? »

L'objectif de l'atelier était de discuter les problèmes rencontrés par les femmes professionnelles dans le commerce régional de leurs produits de poisson, pour en arriver à un consensus sur des propositions à formuler pour les DV-PAD, dans le but de parfaire les recommandations à la FAO pour que les besoins des femmes professionnelles de la pêche artisanale soient pris en compte dans la élaboration et mise en œuvre des DV-PAD.

Au préalable, **Brian O'Riordan** (ICSF) a fait une présentation pour expliquer aux participants le rôle de ICSF et des autres organisations de la société civile – OSC - (Forum mondial des populations des pêcheurs (WFFP), Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (WFF), Comité international de planification des ONG/OSC pour la souveraineté alimentaire (CIP/IPC)) qui coordonnent les consultations.

Ces OSC attendent du développement des DV-PAD qu'elles reflètent les réalités et aspirations des communautés des pêcheurs artisans. Le processus d'élaboration est tout aussi important que les Directives elles-mêmes car il contribuera à rendre plus visibles les pêches artisanales et à renforcer leurs structures représentatives. Les DV PAD doivent être de portée mondiale et s'adressent à toutes les parties prenantes.

Elles doivent adopter une démarche fondée sur les droits humains et orienter l'effort national et international pour assurer des pêches artisanales durables

Des rapports de synthèse sont donc réalisés à partir des comptes-rendus des consultations. Certaines propositions de ces ateliers nationaux sont cependant controversées et nécessitent plus ample discussion. Une des questions majeures concerne également la mise en œuvre de ces Directives, à tous les niveaux, et notamment de savoir qui devrait s'en charger.

Les aspects requérant plus ample discussion sont les suivants : 1) Quelles sont les principales propositions en matière de commerce intra-régional et pêche artisanale - aspect important dans l'Afrique de l'Ouest ? 2) Y a-t-il dans certaines régions des revendications particulières aux femmes sur cette question ? 3) Quelles sont les principales propositions concernant la problématique de genre/les femmes ?

C'est sur ces questions que les participantes ont été amenées à réfléchir, dans les 2 groupes de travail et d'améliorer, voir d'enrichir les propositions qui avaient été émises le mardi.

Le **premier groupe** a émis des recommandations sur les questions de **commerce régional**, portant sur : 1) le financement du commerce régional pour les femmes mareyeuses / financement des activités des femmes (besoin de sensibilisation et de renforcement des capacités des femmes, renforcement des capacités des leaders : besoin d'un système démocratique transparent pour le choix des leaders (faciliter l'accès des jeunes), lobby/plaidoyers et mutuelles des femmes), 2) l'accès aux matières premières (bois, matériaux alternatifs, technologies alternatives pour transformer les produits de la pêche – valeur ajoutée et projets de reboisement), 3) accès aux zones côtières (reconnaître le droit des femmes à l'accès au foncier, aux terrains et sites de transformation a proximité ou transports adéquats), 4) accès au marché (tables rondes, consultations publiques avec autorités, question de l'accessibilité et disponibilité du matériel de pêche – réduction taxes) et 5) Conservation / hygiène (magasins de stockage pour conserver poisson – aux frontières et sites de bonne qualité où le poisson est vendu aux consommateurs).

De manière générale, les femmes veulent être impliquées dans la prise de décisions concernant la prise de mesures relatives à la conservation et gestion des ressources, elles veulent que les produits soient mieux conservés par les opérations de conservation et demandent que les directives prévoient des programmes de formation sur les normes d'hygiène et sanitaires

Les discussions qui ont suivies ont mis en avant le fait qu'avant d'attaquer la CEDEAO ou de faire des propositions, il était nécessaire de faire l'effort d'information et de communication sur les règles de la CEDEAO.

Le **deuxième groupe**, sur les questions de **genre, l'égalité et équité entre hommes et femmes** dans la pêche artisanale a émis des propositions relatives à la santé, aux gardes d'enfants, à l'alphabétisation fonctionnelle, à l'éducation/sensibilisation des pêcheurs, aux problématiques d'hygiène/sanitaire, aux infrastructures, aux systèmes de financement équilibrés, à la sensibilisation à la pêche INN, à l'intégration des femmes dans les prises de décisions, à la libre circulation et la non discrimination dans l'espace CEDAO et à l'utilisation des médias.

Lors des discussions qui ont suivi, la question du droit à l'éducation a été largement débattue.

A l'issue de la séance plénière qui a sanctionné la fin des travaux des **discussions sur les directives internationales pour garantir des pêches artisanales durables**, une réunion entre femmes, relative travaux préparatoire à la création de la Plateforme des femmes des organisations membres de la CAOPA, a été organisée.

Cette **réunion était présidée par Madame Somplèhi Micheline DION** Présidente de la Fédération des Femmes Transformatrices et mareyeuses de la Côte d'Ivoire désignée à l'occasion par le Directoire de la CAOPA comme Coordonnatrice Générale du Comité Provisoire.

Madame Céline BIPKO de l'université d'Abidjan assurait le rôle de Modératrice.

Monsieur Chérif Y. NDIAYE Appui technique de la CAOPA a été invité pour expliquer l'idée de la CAOPA et les textes qui régissent son organisation et son fonctionnement.

A la suite d'une longue discussion la création de cette plateforme est jugée opportune par la majorité des représentantes des seize pays présentes. Elle a cependant enregistré la réserve de celles du Bénin et du Burkina Faso qui estiment que cette idée doit d'abord être discutée au niveau des organisations de base de leurs pays avant de pouvoir se prononcer définitivement sur la question.

Pour respecter l'idéologie de la Confédération fondée sur la prise de décision consensuelle, il a été demandé aux participantes de véhiculer l'idée dans leurs pays respectifs et de prendre les dispositions utiles pour la création éventuelle de cette plateforme avant la tenue des assises du Forum Social Mondial de Tunis.

Annexes
Listes des participants



**Améliorer la contribution de la de la Pêche Artisanale
à la sécurité alimentaire : Rôle des femmes
Nsahotel du Grand Bassam de Côte d'Ivoire
Du 18 au 21 novembre 2012**

Feuille de présence des participants

N°	Prénom & Nom	Structure/localité	E-mail/Téléphone	Emargement
1	NENEH GALLEH DARRY	TODAYNEWSPAPER/REJOPRAO/GAMBIA	sermilatoubarry@yahoo.com	
2	SARATA DRAMMEH	NACOFAG/WFF/GAMBIA	drammehsarata@yahoo.com	
3	YOVO KOMLA	FECCIWA/TOGO	fapyovo@yahoo.fr	
4	ZAMIRA CABRAL	RAMAO/CAP VERT	zazacabral@hotmail.com 002389528159	
5	EL HADJI SENI CISSE	CITA (interprète français/portugais))/Guinée Bissau	Alfac82@yahoo.fr	
6	MIRIAM LOPES	REJOPRAO-ROPA-CV/ Rép Cap Vert	miriamlopesdossantos@gmail.com	

7	ANTONIA ADAMA DJALO	AMU-PEIXE/Guinée Bissau	antoniadamadjalo@hotmail.com	
8	HIRONDINA De J. MARTINS	ADAD/ROPA/Cap Vert	martins.hirondina@gmail.com hirondina.martins@govcv.gov.cv	
9	ABOUBACAR ALPHA BARRY	CITA (interprète français/anglais)/Mali	aboubacaralpha@yahoo.fr	
10	MARIATU O KAMARA	SLAFU/Sierra Léone	mariatukamara@yahoo.com (00232)76644680	
11	Mme ALLOU REBECA	Direction de l'artisanat/Côte d'Ivoire	rebeca.isaac@yahoo.fr 00225 03379530	
12	Mme SERIKPA GLAWDYS	Direction de l'artisanat/Côte d'Ivoire	00225 02932253	
13	ANDREA MULLER FRANK	FECCIWA	a.mullerfrank@gmail.com	
14	PHILIPP NAGEL	Coopérant	philipp-nagel@osteo.de	
15	NIANG MBATHIO	CONIPAS/Sénégal	(00221) 775570482	
16	Mme CAMARA AÏSSATA	Mounafangi/UNPAG/Rép Pop de Guinée	00224 64 97 74 07 unpaguinee@yahoo.fr	
17	Mme MAMA YAWA SANDOUNO	ADEPEG-CPA/ICSF/ RP Guinée	00224 68030357 keriwel@yahoo.fr	
18	TONGUINO JOSEPH	ADEPEG-CPA/ICSF/RP Guinée	tjoseph20784@yahoo.com (00224)62413109/63449599	
19	MAMADOU NIASSE	ICSF/Sénégal	mamalaniasse@yahoo.fr	

20	PANOSSIAN ANAÏD	CAPE	anaid.panassian@gmail.com	
21	TUVILLA Manne	Mauritanie2000/ FEMME RESO	tuvillamanne@yahoo.fr (00222) 46443095	
22	DION MICHELINE	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	avepffa@yahoo.fr (00225) 06011602	
23	TOGBENOU ADJOAVI ROSE	NEVAME/Togo	togbenourose@yahoo.fr groupermentnevamiport@yahoo.fr	
24	GOMEZ VICTOIRE	FENAPECHE/AMM Bénin	unapeche@yahoo.fr aligovic@gmail.com (00229) 97601173/95815099	
25	MBOUMBA EVE	AICP/Congo BZV	aicp-agip@yahoo.fr (00242) 04 448 7024/069 739621	
26	BOUGOUIPIGA CHRISTINE Angèle	FENAFIP/BURKINA FASO	bchristineangele@yahoo.fr (00226) 70729039/78819577	
27	OHOU ABO Elizabeth	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	avepffa@yahoo.fr (00225) 07957485	
28	LAGO Bathilde	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	avepffa@yahoo.fr (00225) 08367331	
29	TOBA Marguerite	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	(00225) 07941287/011940133	
30	WOLET DAH Joëlle	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	avepffa@yahoo.fr (00225) 06084870/48483822	
31	KRA AYA Mrie Gisèle	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	avepffa@yahoo.fr (00225) 07661765	

32	LAKPA Cécile	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	avepffa@yahoo.fr (00225) 08423825	
33				
34	KOUASSI YAMISSA	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	avepffa@yahoo.fr (00225) 48593557	
35	N'BEA N'DA Anne Marie	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	avepffa@yahoo.fr (00225) 09921172	
36	BORE Patricia	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	Borety83@live.fr (00225) 04675318	
37	ELIE Hélène	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	avepffa@yahoo.fr (00225) 01214420	
38	TRAH LOU épouse FOUABI	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	avepffa@yahoo.fr (00225) 07979063	
39	BROU Alexi	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	avepffa@yahoo.fr (00225) 08586384	
40	KOUADIO KOUAME Vincent	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	avepffa@yahoo.fr (00225) 07043229	
41	NARTEY ADO	Vice président CAPAMCI/Côte d'Ivoire	(00225) 08771207	

42	KODJO Raphaël	Vice président CAPAMCI/Côte d'Ivoire	(00225) 08771207	
43	NANA KWESSI ASARE	Chef de pêcheurs	(00225) 44163328	
44	KOUAKOU François	Chef de pêcheurs	(00225) 45034317	
45	Paul T ESHUN	COOPAMA/Côte d'Ivoire	(00225) 56387584	
46	N'GUESSAN KONAN	YAFITENOU/Côte d'Ivoire	(00225) 09618653	
47	CHAHBANI JAWHARA	ATDEPA/Tunisie	jawharachahbani@yahoo.fr	
48	Nicole FRANZ	FAO	nicole.franz@fao.org	
49	Rita KWADZOVIA	TESCOD-KEFA/Ghana	(00244) 038412	
50	MERCY AMENYENU	TESCOD-KEFA/Ghana	(00244) 166822	
51	ADJEI Peter LINFORD	TESCOD/Ghana	pieroquz@gmail.com (00233) 285011290	
52	Chérif Y N'DIAYE	Appui technique CAOPA	(00221) 775234023	
53	GAOUSSOU GUEYE	SG CAOPA	(00221) 776326665 caopa.peche@gmail.com	
54	SID' AHMED	Président CAOPA	(00222) 36360087	

55	PAPE MAMADOU POUYE	CAOPA/Organisation	(00221) 776505758	
56	LATTA Jean- Baptiste	Secrétaire de la permanence FENACOPECI	agibelo72@gmail.com (00225) 02124945	
57	ABOKA AHOULA Alain	Vice président FENACOPECI	(00225)02344578	
58	BAGATE Clémentine	FENACOPECI	(00225) 07622211	
59	Michel SEGUI	Président FENACOPECI	michelsegui@yahoo.fr (00225) 47442893	
60	JOSEBA IMAZ	Forum Rural Mondial /Espagne	jimaz@ruralforum.net	
61	FRABI BOLI	Trésorier Général FENACOPECI	500225° 08475645/0666005	
62	ASSANE DEME	REJOPRAO/Sénégal	(00225) 775212746 demeassane@yahoo.fr	
63	EL HADLI ABDOULAYE COUME	ANCAR/Appui technique et organisationnel de la CAOPA	elacoume@yahoo.fr (00221) 776336870	
64	GUESSEHI Edith	AVEPFFA/FENACOPECI/Côte d'Ivoire	(00225) 44777842	
65	KONE KASSOUM	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	kassoumkone1469@yahoo.fr	
66	Brian Oriordan	ICSF/Belgique	briano@scarlet.be	
67	Mari Francisco	BRED FOR FHE WORLD/Allemagne		
68	KOFFIE-BIKPO Céline Yolande	Maître de conférences Institut de Géographie Tropicale	bikpoceline@yahoo.fr	

Atelier ICSF/CAOPA sur les Directives internationales

Nsahotel du Grand Bassam de Côte d'Ivoire

22 novembre 2012

Feuille de présence des participants

N°	Prénom & Nom	Structure/localité	E-mail/Téléphone	Emargement
1	LAGO Bathilde	AVEPFFA/FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	avepffa@yahoo.fr (00225) 08367331	
2	OHOU ABO Elizabeth	AVEPFFA/FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	avepffa@yahoo.fr (00225) 07957485	
3	KOUASSI YAMISSA	YAFITENOU/FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	avepffa@yahoo.fr (00225) 48593557	
4	DION MICHELINE	AVEPFFA/FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	avepffa@yahoo.fr (00225) 06011602	
5	N'BEA N'DA Anne Marie	CAPEP/FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	avepffa@yahoo.fr (00225) 09921172	

6	TUVILLA Manne	Mauritanie2000/ FEMME RESO	tuvillamanne@yahoo.fr (00222) 46443095	
7	GUESSEHI Edith	AVEPFFA/FENACOPECI/Côte d'Ivoire	(00225) 44777842	
8	CHAHBANI JAWHARA	ATDEPA/Tunisie	jawharachahbani@yahoo.fr	
9	TOBA Marguerite	COPIAM/FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	(00225) 07941287/011940133	
10	Mme MAMA YAWA SANDOUNO	ADEPEG-CPA/ICSF/ RP Guinée	00224 68030357 keriwel@yahoo.fr	
11	WOLET DAH Joëlle	COOPGB/FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	(00225) 06084870/48483822	
12	Mme CAMARA AÏSSATA	Mounafangi/UNPAG/Rép Pop de Guinée	00224 64 97 74 07 unpaguinee@yahoo.fr	
13	YOVO KOMLA	FECCIWA/TOGO	fapyovo@yahoo.fr	
14	ZAMIRA CABRAL	RAMAO/CAP VERT	zazacabral@hotmail.com 002389528159	
15	TRA BI BOLI	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	(00225) 08475645	
16	ABOKA AHOUA	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	(00225) 02 344578	
17	TOBA M Léon	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	(00225) 07941288	
18	HIRONDINA De J. MARTINS	ADAD/ROPA/Cap Vert	martins.hirondina@gmail.com hirondina.martins@govcv.gov.cv	

19	ANTONIA ADAMA DJALO	AMU-PEIXE/Guinée Bissau	antoniadamadjalo@hotmail.com	
20	EL HADJI SENI CISSE	CITA (interprète français/portugais))/Guinée Bissau	Alfac82@yahoo.fr	
21	TONGUINO JOSEPH	ADEPEG-CPA/ICSF/RP Guinée	tjoseph20784@yahoo.com (00224)62413109/63449599	
22	TOGBENOU ADJOAVI ROSE	NEVAME/Togo	togbenourose@yahoo.fr groupermentnevamiport@yahoo.fr	
23	NIANG MBATHIO	CONIPAS/Sénégal	(00221) 775570482	
24	MAMADOU NIASSE	ICSF/Sénégal	mamalaniasse@yahoo.fr	
25	TRAH LOU épse FOUABI	ERFE/FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	avepffa@yahoo.fr (00225) 07979063	
26	KONE KASSOUM	FENACOPECI/ Côte d'Ivoire	kassoumkone1469@yahoo.fr	
27	BAGATE Clémentine	FENACOPECI	(00225) 07622211	
28	BEDJIRO GALOH Luc	FENACOPECI	(00225) 08411627	
29	Chérif Y N'DIAYE	Appui technique CAOPA/SN	(00221) 775234023	
30	Rita KWADZOVIA	TESCOD-KEFA/Ghana	(00244) 038412	
31	MERCY AMENYENU	TESCOD-KEFA/Ghana	(00244) 166822	

32	NENEH GALLEH DARRY	TODAYNEWSPAPER/REJOPRAO/GAMBIA	sermilatoubarry@yahoo.com (00220) 6397381	
33	SARATA DRAMMEH	NACOFAG/WFF/GAMBIA	drammehsarata@yahoo.com (00220) 6222910	
34	MARIATU O KAMARA	SLAFU/Sierra Léone	mariatuokamara@yahoo.com (00232)76644680	
35	ADJEI Peter LINFORD	TESCOD/Ghana	pieroquz@gmail.com (00233) 285011290	
36	GNABA EJNI Léon	FENACOPECI	(00225) 07869843	
37	LATTA Jean- Baptiste	Secrétaire de la permanence FENACOPECI	Agibelo72@gmail.com (00225) 02124945	
38	ASSANE DEME	REJOPRAO/Sénégal	(00225) 775212746 demeassane@yahoo.fr	
39	GAOUSSOU GUEYE	SG CAOPA	(00221) 776326665 Caopa.peche@gmail.com	
40	SID' AHMED	Président CAOPA	(00222) 36360087	
41	GOMEZ VICTOIRE	FENAPECHE/AMM Bénin	unapeche@yahoo.fr aligovic@gmail.com (00229) 97601173/95815099	
42	MBOUMBA EVE	AICP/Congo BZV	aicp-agip@yahoo.fr (00242) 04 448 7024/069 739621	
43	BOUGOUIPIGA CHRISTINE Angèle	FENAFIP/BURKINA FASO	bchristineangele@yahoo.fr (00226) 70729039/78819577	

44	MIRIAM LOPES	REJOPRAO-ROPA-CV/ Rép Cap Vert	miriamlopesdossantos@gmail.com	
45	PANOSSIAN ANAÏD	CAPE	anaid.panassian@gmail.com	
46	ABOUBACAR ALPHA BARRY	CITA (interprète français/anglais)/Mali	aboubacaralpha@yahoo.fr	
47	JOSEBA IMAZ	Forum Rural Mondial /Espagne	jimaz@ruralforum.net	
48	EKOUMA Trésor	Journaliste (Côte d'Ivoire)	(00225) 05304320	
49	Brian Oriordan	ICSF/Belgique	briano@scarlet.be	
50	Mari Francisco	BRED FOR FHE WORLD/Allemagne		
51	ANDREA MULLER FRANK	FECCIWA	a.mullerfrank@gmail.com	
52	EL HADLI ABDOULAYE COUME	ANCAR/Appui technique et organisationnel de la CAOPA	elacoume@yahoo.fr (00221) 776336870	
53	KOFFIE-BIKPO Céline Yolande	Maître de conférences Institut de Géographie Tropicale	bikpoceline@yahoo.fr	